



**SYNDICAT MIXTE
POUR LA SAUVEGARDE
ET LA GESTION DES ÉTANGS LANDAIS**

COMITE SYNDICAL DU 20 JUIN 2022

Compte rendu synthétique

Le Comité Syndical, dûment convoqué par Madame Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte, s'est réuni à la cabane d'Eulalie à Sainte-Eulalie-en-Born à 14h30 le lundi 20 juin 2022.

Étaient présents :

Membres du Conseil départemental (2 voix chacun)

Madame Sandra TOLLIS, Conseillère départementale du Canton Marensin Sud
 Madame Hélène LARREZET, Conseillère départementale du Canton des Grands Lacs
 Monsieur Christophe LABRUYÈRE, Conseiller départemental du Canton des Grands Lacs

Représentants des Communautés de Communes

Madame Françoise DOUSTE, Communauté de Communes des Grands Lacs
 Madame Carmen THIEROT, Communauté de Communes des Grands Lacs
 Monsieur Jean-Pierre RIMONTEIL, Communauté de Communes des Grands Lacs
 Monsieur Bernard COMET, Communauté de Communes des Grands Lacs
 Monsieur Jean-Richard SAINT-JOURS, Communauté de Communes de Mimizan

Représentants des Communes

Madame Corinne VERDIER-SLAWINSKI, Commune de Moliets-et-Maâ
 Monsieur Jean-Michel DULER, Commune d'Azur
 Monsieur Sébastien FAISSOLLE, Commune de Soustons
 Monsieur Alexandre D'INCAU, Commune de Seignosse

Département des Landes CD 40

Madame Lucie TAVERNE, Directrice de l'Environnement
 Madame Géraldine DAUBA, Secrétariat Général / Direction de l'Environnement
 Madame Aurélie LAILHEUGUE, Secrétariat Général / Direction de l'Environnement
 Monsieur Lionel FOURNIER, Responsable du Service Milieux Aquatiques/ Direction de l'Environnement
 Monsieur Andoni ZUAZO, Responsable-adjoint du Service Milieux Aquatiques / Direction de l'Environnement
 Monsieur Cyril LE GALL, Technicien, Service Milieux Aquatiques / Direction de l'Environnement

Agence H2COM

Madame Sabine LUONG

Absents excusés

Monsieur Xavier FORTINON, Président du Conseil départemental des Landes, Canton Côte d'Argent
 Madame Éliane PUJOS, Communauté de Communes de Mimizan
 Monsieur Daniel PUJOS, Communauté de Communes de Mimizan
 Monsieur Christian BOIREAU, Commune de Messanges

Absents

Monsieur Nicolas IUNG, Communauté de Communes des Grands Lacs
 Madame Nadine DURU, Commune d'Ondres
 Monsieur Éric BRETHES, Communauté de Communes des Grands Lacs

Ayant donné pouvoir

Muriel LAGORCE a donné pouvoir à Jean-Richard SAINT-JOURS
 Paul CARRERRE a donné pouvoir à Sandra TOLLIS



Jean-Luc DELPUECH a donné pouvoir à Alexandre D'INCAU
 Patricia BEAUMONT a donné pouvoir à Christophe LABRUYERE
 Damien DELAVOIE a donné pouvoir à Françoise DOUSTE
 Jean MORA a donné pouvoir à Jean-Michel DULER
 Coralie SEYS a donné pouvoir à Bernard COMET
 Philippe MORICHERE a donné pouvoir à Sébastien FAISOLLE
 Marc MABILLET a donné pouvoir à Carmen THIEROT.

* * *

Ordre du Jour

- 1. Approbation du compte-rendu de la séance du 21 janvier 2022**
- 2. Rapport d'activités 2021**
- 3. Information et comptes rendus à l'Assemblée des délégations données au Président puis à la Présidente du Syndicat Mixte**
- 4. Approbations :**
 - a) Compte de Gestion 2021**
 - b) Compte Administratif 2021**
- 5. Actualités des dossiers :**
 - Arrachage herbier de Jussie – Etang Blanc
 - Aménagements des abords : approbation d'un avenant à la Convention Constitutive du Groupement de Commande « Aménagement de la fenêtre lacustre vielloise » / Délégations au Bureau pour les opérations d'aménagements à Seignosse et Sanguinet / Etat d'avancement du Plan- Plage lacustre de Parentis-en-Born
 - Avancement des autres dossiers
- 6. Mise en place de la signature électronique de l'ensemble des documents produits par le Syndicat Mixte Géolandes - Adhésion complémentaire au Syndicat Mixte ALPI**
- 7. Demandes de subventions**
- 8. Budget Supplémentaire 2022**
- 9. Questions diverses**



Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte Géolandes, ouvre la séance à 14 h 43. Elle laisse la parole au Maire de Saint-Eulalie-en-Born, Bernard COMET.

Bernard COMET fait un rapide rappel des conditions de rénovation de cet ancien hangar à bateau qui a été inauguré récemment, et qui s'intègre dans le plan-plage lacustre qui doit être inauguré après la réunion.

Sandra TOLLIS reprend la parole et procède à l'appel. Elle indique que le quorum est atteint.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 21 janvier 2022

Sandra TOLLIS s'assure que tous les délégués ont bien reçu le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2022 et s'enquiert des questions.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **d'approuver le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2022.**

2. Rapport d'activité 2021

Lionel FOURNIER, Responsable du Service Milieux Aquatiques / Direction de l'Environnement – CD40, présente ce point.

En 2009, le Syndicat Mixte a mis en place un réseau de suivi de la qualité sur les sept plans d'eau de superficie inférieure à 50 ha, en complément de celui de l'agence de l'eau portant sur les sept plans d'eau de plus de 50 ha. Ce réseau comprend également l'étang Noir (Communes de Seignosse et Tosse), dans le cadre d'un conventionnement avec le Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels. Ce 5^{ème} programme de surveillance porte sur la période 2021-2024. L'année 2021 a été consacrée aux suivis des étangs de Garros, Turc, Noir et Hardy.

En 2018, le Syndicat Mixte Géolandes a lancé une étude visant à définir son positionnement au regard de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). À ce jour, la démarche est toujours en cours, une réunion est prévue dans les prochaines semaines avec les Services de l'État.

Concernant les « Espaces Naturels Fréquentés », une nouvelle méthodologie de type « plan-plage » a été conduite sous l'égide du GIP littoral pour les sites fréquentés ne disposant pas d'une zone de baignade officielle. C'est le cas pour l'étang de Soustons à Azur et la Retenue des Forges à Ychoux, auxquels ont été consacrées deux études pour un montant total de 37 050 € HT. Lionel FOURNIER précise que la restitution définitive de l'étude sur Ychoux sera présentée en fin de semaine.

Il aborde les travaux avec les opérations d'entretien des bassins dessableurs menées en 2021 qui ont fait l'objet d'un volume total de sédiments extraits s'élevant à 12 922 m³ alors que la moyenne annuelle est autour de 17 000 m³. Certes, un volume légèrement inférieur à la moyenne, mais pour un montant de 74 585,46 € TTC. Lionel FOURNIER rappelle que chaque année, c'est environ 1,7 ha de surface en eau qui est sauvegardée grâce au Syndicat Mixte, ce qui équivaut à la superficie de la Retenue des Forges à Ychoux.

Il rappelle que l'expérimentation de valorisation agricole des sédiments vaseux des bassins dessableurs du Sparben à Tosse et du Moulin à Azur, conduite en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Landes et deux exploitants agricoles, débutée en 2020, s'est poursuivie en 2021. Elle fera l'objet d'une restitution lors du Comité Syndical de novembre par un représentant de la Chambre d'Agriculture.

S'agissant de la lutte contre la prolifération des plantes aquatiques, des travaux de fau cardage-moissonnage ont été conduits sur le lac de Parentis-Biscarrosse à Latécoère, où 4,3 ha ont été traités avec 420 m³ de plantes extraites pour un coût de plus de 22 000 € TTC. Alors que dans le cadre du dispositif d'aides financières et techniques mis en place en 2008, ce sont 420 m³ de plantes arrachées pour 303 jours de travail et pour un montant de presque 32 000 € versés. Les secteurs de la conche d'Ispe et de l'anse de Sainte-Eulalie-en-Born ont fait l'objet de suivis par échosondages, sans déclencher des travaux de régulation ; tout comme à l'étang



Blanc, où le *Lagorosiphon major* était l'espèce envahissante problématique depuis la fin des années 1980. Elle a été supplantée par une espèce indigène, *le Myriophylle à fleurs alternes* depuis 2017, espèce qui est protégée dans certaines régions et inscrite sur les listes rouges des espèces menacées de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature en France, en Europe et dans le monde.

En ce qui concerne le confortement des lacs et étangs, les travaux de recreusement de la partie Sud du Petit étang de Biscarrosse sont reprogrammés à l'automne prochain, car le montant des offres remises par les entreprises était supérieur à l'enveloppe prévue.

Pour les travaux d'aménagements des abords, la 3^{ème} tranche de Parentis-en-Born est validée dans sa phase Projet, en cours d'obtention des dernières autorisations réglementaires, de répartition des dépenses entre les trois maîtres d'ouvrages et de sollicitation des cofinancements. À noter que la Communauté de Communes, pour les travaux relevant de sa maîtrise d'ouvrage, a obtenu 80% du fond REACT, le fond européen de relance.

Concernant le projet d'aménagement de l'étang de Léon à Vielle-Saint-Girons, 2021 a été consacrée à la validation de la phase Projet et à la répartition des dépenses entre les trois maîtres d'ouvrages.

Dans les deux cas, le Syndicat Mixte est engagé dans un groupement de commandes en partenariat avec la Commune et la Communauté de Communes concernées.

Enfin, concernant le projet d'aménagement d'un point d'accueil nature à l'étang Blanc, l'année 2021 a permis de concevoir l'Avant-Projet et de conduire la phase de concertation publique.

Lionel FOURNIER rappelle les efforts effectués par Géolandes en matière d'insertion en confiant les interventions d'arrachage manuel des plantes aquatiques sur les territoires des Grands Lacs et de Mimizan, aux Chemins de l'Insertion des Grands Lacs, structure située à Biscarrosse ; ce qui représente 824 h d'insertion pour l'année 2021. La structure pourrait aussi intervenir au niveau de l'aménagement des abords de Parentis-en-Born.

La présentation du rapport d'activités 2021 étant achevée, Sandra TOLLIS reprend la parole. Aucune remarque n'est faite si bien qu'elle passe au point 3.

3. Information et comptes rendus à l'Assemblée des délégations données au Président puis à la Présidente du Syndicat Mixte

Sandra TOLLIS demande de bien vouloir lui donner acte des informations délivrées au Comité Syndical des décisions et actes pris dans le cadre de ses délégations, et auparavant dans le cadre des délégations confiées au Président FORTINON.

4. Approbations

a) Compte de Gestion 2021

Sandra TOLLIS informe que le Payeur départemental n'est pas présent pour commenter le compte de gestion. Il a cependant indiqué par courrier du 2 juin 2022 la concordance des documents budgétaires.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **d'approuver le Compte de Gestion 2021.**

b) Compte Administratif 2021

Pour cette approbation, Sandra TOLLIS sollicite une Présidente de séance et propose Françoise DOUSTE qui accepte.

Lionel FOURNIER présente ce point.



Il annonce les dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 232 575,82 €, tout en développant certains secteurs, pour un total des recettes de 217 125,76 € ; ce qui génère un déficit de fonctionnement pour l'année 2021 de 15 450,06 €. Ce résultat négatif s'explique par des recettes attendues de l'agence de l'eau, notamment pour le RCPG et pour l'étude GEMAPI ; ces dernières étant impossibles à mobiliser car les programmes n'étaient pas suffisamment avancés. Il informe que si les programmes sont achevés en 2022, le Compte Administratif devrait se retrouver en excédent contrairement à la situation de 2021.

La section d'investissement affiche 163 757,34 € en dépenses et 486 240,31 € en recettes. Lionel FOURNIER précise qu'en intégrant l'excédent du Compte Administratif, le résultat est de 322 482,97 € pour la section d'investissement.

Françoise DOUSTE demande s'il y a des questions et fait voter le Compte Administratif. Elle remercie l'ensemble de l'équipe pour tout le travail accompli. Elle repasse la parole à la Présidente.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **d'approuver le Compte Administratif 2021.**

Sandra TOLLIS réitère les remerciements à tous.

5 Actualités des dossiers

- Arrachage herbier de Jussie – Étang Blanc

Andoni ZUAZO présente ce point.

Cette opération a démarré au début du mois de juin après la signature de deux marchés de travaux correspondants au volet mécanique pour un peu plus de 89 000 € avec l'entreprise CDES, et au volet arrachage manuel avec la structure d'insertion L'Arbre à Pain de Tartas, avec laquelle le Syndicat est en contrat jusqu'en 2023. Celle-ci assurera la finition manuelle dès que les engins auront quitté le chantier. Elle assurera également un suivi des repousses au sein de la zone en 2022 et 2023. Une fois cette période terminée, l'entretien retombera dans le giron des trois Communes dans le cadre du dispositif de veille et d'entretien, déjà opérationnel sur l'étang Blanc, avec une demi-journée annuelle dédiée, programmée cette année le 1^{er} juillet.

Le montant prévisionnel prévu pour cette opération, à savoir 170 000 €, a été revu à la baisse d'environ 30 %, puisque les marchés signés avec les entreprises s'élèvent à 120 000 €.

Des demandes de subventions à hauteur de 20 % ont été adressées auprès de l'Union Européenne et de l'État dans le cadre d'un contrat Natura 2000. Elles ont fait l'objet d'une réponse favorable.

Les demandes de financements déposées auprès de l'agence de l'eau (30%) et de la Région Nouvelle-Aquitaine (20%) sont toujours en instruction.

Dans la situation la plus défavorable, il y aurait 50 % de reste à charge pour le Syndicat Mixte, soit environ 60 000 € TTC.

Il est à noter des contraintes techniques mal évaluées par l'entreprise en charge du chantier d'arrachage mécanique, ce qui devrait rallonger la durée des travaux. Il a aussi été demandé de mettre en place un suivi physico-chimique de la qualité de l'eau afin d'interrompre les travaux en cas de dégradation de la qualité du milieu.

Sandra TOLLIS remarque que toutes ces informations sont des bonnes nouvelles pour les finances des Communes de Seignosse, Soustons et Tosse.



- **Aménagements des abords : approbation d'un avenant à la Convention Constitutive du Groupement de Commande « Aménagement de la fenêtre lacustre vielloise ».**

Lionel FOURNIER présente ce point.

La Communauté de Communes Côte Landes Nature, la Commune de Vielle-Saint-Girons et le Syndicat Mixte Géolandes ont constitué un Groupement de commandes dénommé « Aménagement de la fenêtre lacustre vielloise » par une convention tripartite signée le 13 mars 2017. Géolandes est le coordonnateur du Groupement.

Compte tenu de la très forte variabilité actuelle des prix et pour permettre la négociation avec les entreprises, sachant que les montants des travaux de Vielle-Saint-Girons s'élèvent à environ 1 333 000 € HT, il est proposé de revenir pour ce projet au seuil de mise en concurrence européen et d'abandonner le recours à la procédure formalisée en revenant en procédure adaptée. En conséquence, la Présidente propose d'approuver les termes du projet d'avenant n°1 à la convention constitutive du Groupement de commandes « Aménagement de la fenêtre lacustre Vielloise » et de l'autoriser à signer l'avenant correspondant. A noter qu'une démarche similaire a été mise en œuvre pour le projet parentissois.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **d'approuver les termes du projet d'avenant n° 1 à la convention constitutive du Groupement de commandes ;**
- **d'autoriser M^{me} la Présidente à signer l'avenant correspondant.**

- **Délégations du Bureau pour les opérations d'aménagements à Seignosse, Sanguinet et Soustons**

Lionel FOURNIER présente ce point.

Comme évoqué précédemment, le co-pilotage des projets d'aménagements des abords de Parentis-en-Born et de Vielle-Saint-Girons est assuré par des Groupements de commandes. Trois nouveaux projets nécessitent une coordination entre les maîtres d'ouvrage concernés :

- l'aménagement des abords de l'étang Blanc à Seignosse,
- l'aménagement des abords du lac Cazaux-Sanguinet à Sanguinet (3^{ème} tranche),
- l'aménagement des abords de l'étang de Soustons à Soustons.

La Présidente du Syndicat Mixte a sollicité le Département des Landes pour une analyse juridique qui permettra de choisir le cadre de collaboration administrative le plus adapté.

La première analyse du Service Juridique du Département indique que le groupement de commandes n'est pas la formule la plus adéquate aux prestations réalisées dans son cadre.

Afin de ne pas retarder les projets les plus avancés, il est proposé de donner délégation au Bureau du Syndicat Mixte pour retenir la formule administrative la plus adaptée et d'adopter le document instituant le partenariat entre les maîtres d'ouvrages concernés pour chacun des trois projets.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **d'approuver la délégation au Bureau mentionnée ci-dessus pour les opérations d'aménagements à Seignosse, Soustons et Sanguinet.**



- État d'avancement du plan-plage lacustre de Parentis-en-Born

Lionel FOURNIER présente ce point.

Ce projet, issu d'une étude préalable livrée en 2012 puis d'une approche technique, environnementale et réglementaire conduite dans le cadre de la maîtrise d'œuvre débutée en 2018, est mené en Groupement de commandes avec la Commune, la Communauté de Communes des Grands Lacs et le Syndicat Mixte Géolandes. La Communauté de Communes bénéficie d'un cofinancement européen à hauteur de 80 % grâce à la mise en place du plan de relance REACT. La Commune et le Syndicat Mixte bénéficient d'un accompagnement classique faisant intervenir l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département des Landes. Le calendrier REACT prévoyait une fin des travaux obligatoire en décembre 2022. Devant l'indignation de tous les maîtres d'ouvrage concernés, la Région a accepté que cette échéance soit reportée en juin 2023. Les travaux s'étaleront donc du 15 septembre 2022 à juin 2023.

Une première consultation a attribué deux lots sur les quatre avec des économies sur les estimations de coût. Une consultation est lancée ce jour pour les deux lots infructueux. Les élus concernés seront conviés à une nouvelle Commission d'Appel d'Offres pour retenir les entreprises pour ces deux lots.

- Avancement des autres dossiers

Lionel FOURNIER présente ce point.

Dans le cadre de la programmation 2022, trois bassins dessableurs ont déjà été entretenus : l'Escource sur l'étang d'Aureilhan, le Sparben sur l'étang Blanc et la Palibe sur l'étang de Garros. A l'automne, sont programmés la Moulette en amont du lac de Cazaux-Sanguinet, le Canteloup et peut-être le courant de Saint-Eulalie en amont de l'étang d'Aureilhan, et le Bourg et le Hardy en amont de l'étang de Soustons.

Par ailleurs, les marchés d'entretien des bassins dessableurs arrivant à leur terme, une consultation doit être menée dans les semaines qui viennent afin de disposer de nouveaux marchés opérationnels au 1^{er} octobre.

En 2022, les étangs de Moliets, Laprade et Moïsan font l'objet d'une interprétation sur des critères physico-chimiques, chimiques et de phytoplancton dans le cadre du RCPG.

Pour le Petit étang de Biscarrosse, le Syndicat Mixte n'a pas pu conduire l'opération de recréusement partiel en raison des coûts trop élevés présentés par les entreprises candidates. Elle est reprogrammée à l'automne prochain.

Lionel FOURNIER précise que le Syndicat a obtenu de ne pas représenter un dossier réglementaire. Il est sollicité une participation financière de la Région Nouvelle-Aquitaine à ce programme qui n'était pas attendue l'an dernier.

Il restera à programmer sur ce Petit étang un suivi hydrométrique afin de mieux comprendre son fonctionnement hydraulique et pour vérifier que le taux de renouvellement des eaux est suffisant.

La piste d'accès au bassin dessableur de La Palue, dont la réhabilitation était programmée en l'année 2021, se tiendra à l'automne 2022. Une participation sera demandée à l'ASA DCFI de Vieille-Saint-Girons puisque ce chemin est une piste DCFI.

L'étude préalable à l'aménagement des abords de la Retenue des Forges à Ychoux bénéficie d'un financement conséquent de l'État et fera l'objet d'une réunion de restitution ce vendredi.

Les difficultés politiques internes rencontrées par la Commune d'Azur ont obligé le Syndicat à interrompre cette étude en 2021, cofinancée par l'État et la Région. La nouvelle municipalité a décidé, à l'occasion d'un Comité de Pilotage organisé en mai 2022, de la reprise de l'étude qui devrait arriver à son terme cet automne.

Enfin, l'aménagement d'un point d'accueil nature à l'étang Blanc à Seignosse entre dans le cadre « aménagement durable des stations » conduit par la Commune et encadré par le GIP Littoral. Les remarques qui ont été formulées par la population seignossaise lors de la phase de concertation sont prises en compte avec une programmation des travaux prévue fin 2023.



Sandra TOLLIS remercie l'Assemblée pour toutes les mises en place des projets d'aménagement des abords des plans d'eau dans toutes les Communes.

6. Mise en place de la signature électronique de l'ensemble des documents produits par le Syndicat Mixte Géolandes – Adhésion complémentaire au Syndicat Mixte ALPI

Géraldine DAUBA présente ce point.

Pour avoir recours à un fonctionnement dématérialisé entre les services du Syndicat Mixte et de la Direction de l'Environnement du Département, il est proposé un outil appelé « Pack dématérialisation » fourni par le Syndicat Mixte ALPI. Ce pack consiste principalement en la mise en place d'un parapheur de signature électronique, associé à un coffre-fort qui se veut être un lieu d'archivage sécurisé. Le coût de ce pack s'élève à un montant de 400 € TTC annuel. Il permettra de fonctionner de façon plus fluide pour la signature de tous les documents administratifs produits par le Syndicat Mixte.

Sandra TOLLIS précise que cela lui sera utile puisqu'elle ne peut pas toujours se rendre à Mont-de-Marsan pour signer les documents. Ce pack s'inscrit dans une démarche écologique, induisant moins de recours au papier.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **d'approuver la mise en place de la signature électronique de l'ensemble des documents administratifs produits par le Syndicat Mixte Géolandes et l'adhésion complémentaire au Syndicat Mixte ALPI.**

Alexandre D'INCAU, de la Commune de Seignosse, demande si l'on doit subir l'ergonomie du système.

Géraldine DAUBA précise que tout passe par internet. Cela va se traduire par une icône appelée « Parapheur électronique » sur l'ordinateur portable de Madame la Présidente. Un courriel indiquera à la Présidente, ou tout utilisateur qui dispose de la signature, de se connecter à l'application quand ce sera nécessaire. Tous les documents seront ainsi horodatés.

Jean-Richard SAINT-JOURS confirme que l'utilisation est très simple.

Géraldine DAUBA ajoute que le déploiement pourra se faire dans le courant de l'été. Il suffit juste de paramétriser l'ordinateur et de convenir en interne de la façon dont vont circuler les informations.

Sandra TOLLIS demande si c'est le même principe que le parapheur comptable, ce que confirme Géraldine DAUBA.

Françoise DOUSTE rappelle que presque toutes les collectivités l'ont déjà installé.

Alexandre D'INCAU remarque que ce genre de système peut poser problème.

Géraldine DAUBA répond que personne n'est à l'abri d'un dysfonctionnement voire d'une indisponibilité. Elle conclut en rappelant que les bons de commandes sont déjà signés électroniquement.

7. Demande de subventions

Lionel FOURNIER présente ce point.

Lors de la réunion du 21 avril 2021, le Comité Syndical s'était prononcé pour la sollicitation de l'AAPPMA des Lacs de Biscarrosse et de la Fédération des Landes pour la pêche et la protection du milieu aquatique, pour financer le programme du recreusement partiel du Petit étang de Biscarrosse. Il s'avère que la Fédération Régionale de la Pêche a conclu une convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine qui semblerait pouvoir permettre une subvention à hauteur de 20 %. Le Syndicat Mixte propose de modifier les deux délibérations de 2021 et de re-délibérer aujourd'hui sur un nouveau coût d'objectif à 60 000 € TTC mobilisant la Région Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 20 %, l'AAPPMA pour un forfait de 1 500 € et la Fédération des Landes de la



Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, à hauteur de 1 500 € par forfait. Ce qui laisse un reste à charge pour le Syndicat de 37 000 €.

Sandra TOLLIS précise qu'il est demandé l'approbation des plans de financement et de l'autoriser à solliciter les cofinancements et à signer tous les documents afférents.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **d'approuver les demandes de subventions.**

8. Budget Supplémentaire 2022

Lionel FOURNIER présente ce point.

Les inscriptions budgétaires, tant en investissement qu'en fonctionnement, tiennent compte de :

- la reprise des résultats de clôture constatés lors de l'approbation du Compte Administratif 2021,
- l'intégration des restes à réaliser,
- des ajustements budgétaires concernant les dépenses de fonctionnement du programme d'entretien des bassins dessableurs et du chantier d'arrachage de l'herbier de jussie sur l'étang Blanc,
- la minoration des recettes attendues de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'agence de l'eau en fonctionnement,
- les ajustements correspondants sur les recettes attendues des Communes, des Communautés de Communes et du Département en fonctionnement,
- la mobilisation d'une recette d'investissement supplémentaire de 10 000 € pour le projet du Petit étang de Biscarrosse.

Ce qui donne un budget supplémentaire équilibré en fonctionnement à hauteur de 35 149,94 € en dépenses et recettes. En investissement, une dépense de 10 000 € et un versement de subventions de 115 787,63 €. Enfin, une recette de 332 482,97 € pour un résultat de 206 695,34 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **d'approuver le Budget Supplémentaire 2022.**

9. Questions diverses

Sandra TOLLIS donne la parole à Lucie TAVERNE, Directrice de l'Environnement du Département des Landes.

Lucie TAVERNE évoque le dernier Comité Syndical où avait été soulevée la question de l'essence de bois à valider pour la gamme de mobilier Géolandes « site classé », l'ensemble des membres considérant le chêne comme trop onéreux. Un courrier, signé de la Directrice de la DREAL, confirme le libre choix de l'essence de bois à condition qu'il ne soit pas traité avec des produits nocifs tels que la peinture ou la lasure.

Sandra TOLLIS fait remarquer que cela va limiter les coûts pour les membres. Elle s'enquiert d'autres questions.

Jean-Richard SAINT-JOURS intervient pour indiquer que sur toute la bordure de l'étang d'Aureilhan, il est possible d'avoir pied de plus en plus loin, évoquant « le fond qui remonte ».

Lionel FOURNIER rappelle que l'étang d'Aureilhan bénéficie de bathymétries antérieures. Il confie que le Syndicat souhaite inciter l'agence de l'eau à réaliser ou reconduire des bathymétries sur l'ensemble des plans d'eau de la chaîne, petits et grands, car certains n'en disposent pas. Il évoque l'étang de Léon où 4 hectares sont en train de disparaître. Il en est de même à l'étang de Garros, où se sont rendus Madame la Présidente, Lucie TAVERNE et Lionel FOURNIER, pour rencontrer les élus d'Ondres et de Tarnos sur les problèmes



XL Géolandes

d'évolution du plan d'eau. Il rappelle que l'étang d'Aureilhan est celui qui a le taux de renouvellement le plus élevé de toute la chaîne car il recueille toutes les eaux du bassin versant le plus étendu de la façade littorale, qui compte en particulier les lacs de Cazaux-Sanguinet et Parentis-Biscarrosse.

Lionel FOURNIER réitère que de disposer de bathymétries à jour sur l'ensemble de la chaîne des plans d'eau fait partie des objectifs pour les années à venir.

Sandra TOLLIS s'enquiert d'autres observations. Elle remercie tout le monde de s'être déplacé jusqu'à Sainte-Eulalie-en-born, ainsi que le Maire Bernard COMET de les avoir accueillis. Ce dernier promet une visite inaugurale du plan-plage lacustre « à la Landaise ».

L'ordre du jour étant épousé, Madame la Présidente lève la séance à 15 h 43.